

**BUDGET PRIMITIF
Exercice 2022**

Note de Présentation Brève et Synthétique du Budget Primitif

**BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Généralités

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». L'article L5311-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que s'applique pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants l'article L 2313-1 du CGCT. La présente note répond à cette obligation pour le syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le budget 2022 sera présenté au conseil syndical dans sa séance du 24 mars 2022 pour approbation.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 10 mars 2022.

Dans un contexte économique et financier incertain lié à l'actualité, le budget primitif 2022 veille à la préservation de la qualité du service public local, au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins des usagers, des communes et de la réglementation tout en maintenant une gestion rigoureuse pour faire face aux incertitudes.

La répartition des dépenses et des recettes s'effectuent de la manière suivante :

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**
31 MARS 2022
Bureau du Courrier

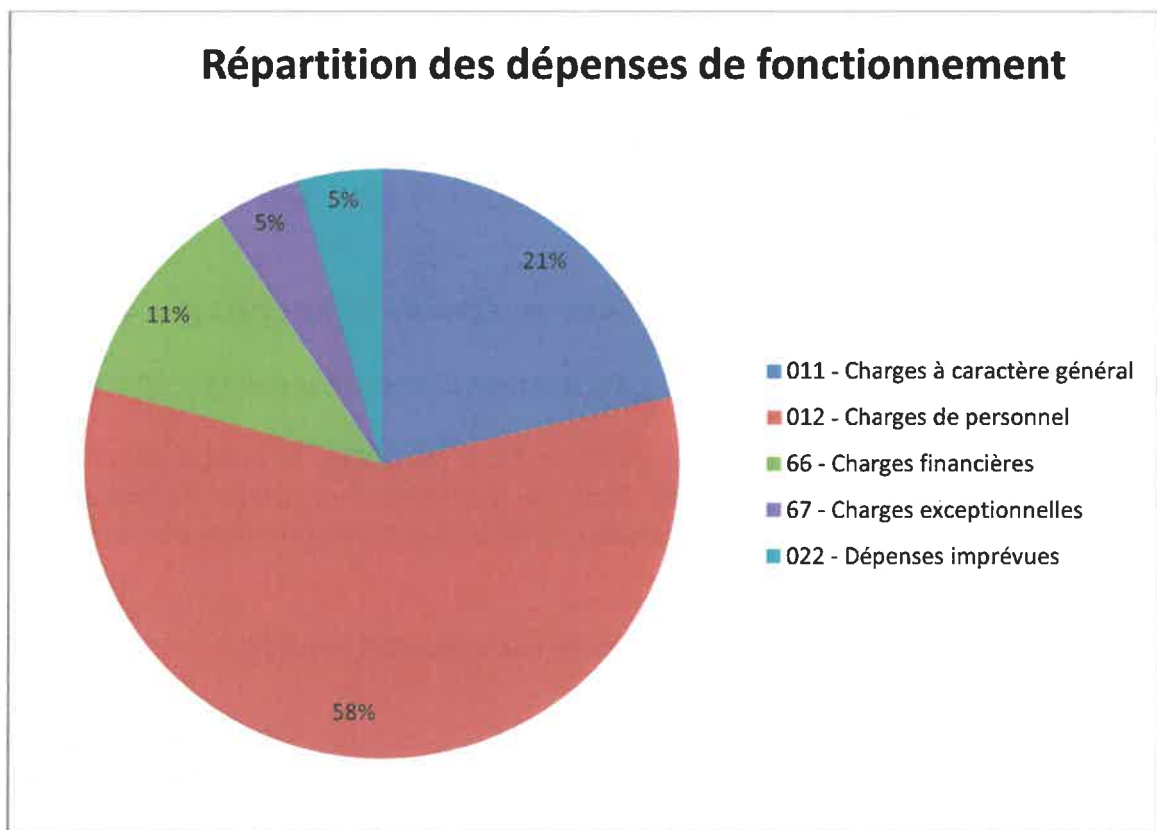
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 3 131 621.18 € incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

Dépenses

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution
011 - Charges à caractère général	47 100,00 €	46 100,00 €	-2,12%
012 - Charges de personnel	95 000,00 €	125 000,00 €	31,58%
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	- €	-100,00%
66 - Charges financières	28 000,00 €	25 000,00 €	-10,71%
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	195 100,00 €	216 100,00 €	10,76%
042 - Opérations d'ordre	804 798,00 €	804 798,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	1 596 120,65 €	2 110 723,18 €	
Total	2 596 018,65 €	3 131 621,18 €	

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 10,76% par rapport au budget primitif 2021.



Dépenses à caractère général (chapitre 011) : les charges à caractère général qui représentent 21% des dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse par rapport au budget prévisionnel 2021. Certaines charges ont été revues à la hausse (frais d'honoraire).

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : les charges du personnel représentent 58% des dépenses réelles de fonctionnement pour 49% en 2021. Cette augmentation est due à la prise en compte des charges patronales à partir de 2022.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : aucun montant n'est à prévoir sur ce compte.

Charges exceptionnelles (chapitre 66) : Compte tenu de l'échéancier, les intérêts de la dette à payer en 2022 seront d'environ 25 000€. Cela s'explique par une diminution des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et par le mode de remboursement des emprunts, à savoir l'annuité constante (emprunt souscrit auprès du crédit agricole) et l'amortissement constant (pour l'emprunt du crédit mutuel).

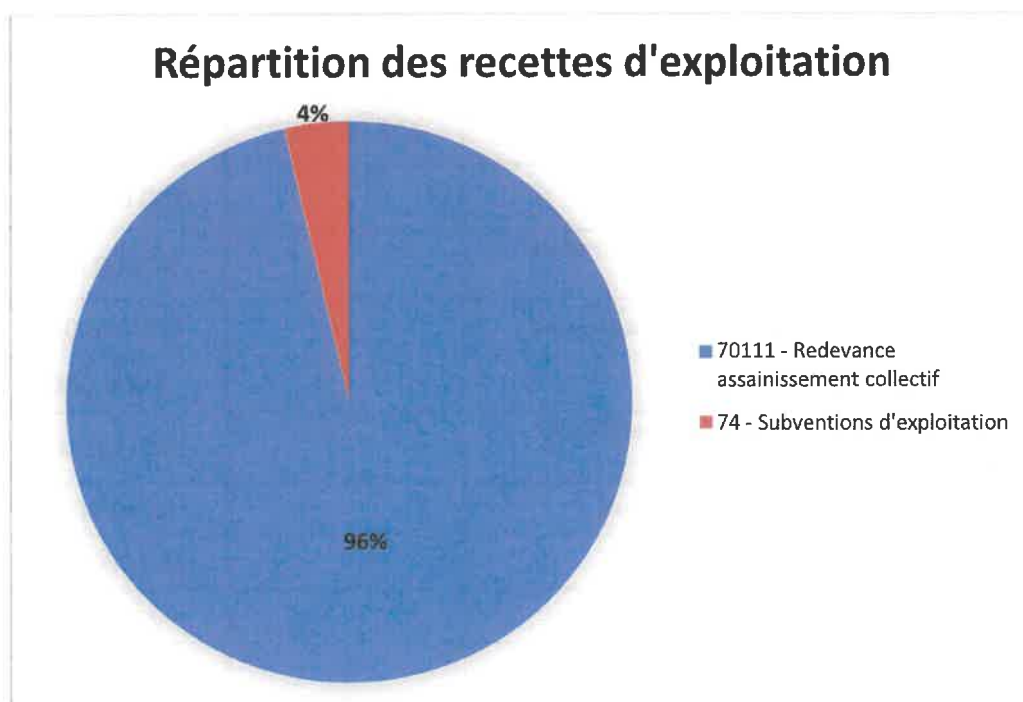
Un emprunt a été soldé en 2021, ce qui explique également cette diminution.

Charges exceptionnelles (chapitre 67) : correspond aux annulations de titre sur l'année antérieure. Pas de variation par rapport au budget primitif 2021.

Recettes :

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution
70611 – Redevance assainissement collectif	1 000 000,00 €	1 100 000,00 €	10,00%
74 - Subventions d'exploitation	52 000,00 €	42 000,00 €	-19,23%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 052 000,00 €	1 142 000,00 €	8,56%
042 - Opérations d'ordre	264 067,00 €	264 067,00 €	
R002 - Résultat N-1	1 279 952,65 €	1 725 554,18 €	
Total	2 596 019,65 €	3 131 621,18 €	

La prévision des recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 8,56% par rapport au budget primitif 2021.



Redevance assainissement collectif (chapitre 70) : sont notamment inscrites les recettes liées de la Participation aux Frais de Branchement (PFB) et de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC).

Subvention d'exploitation (chapitre 74) : il s'agit des primes d'épuration.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 3 764 073.75 €.

Dépenses :

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution
21 - Immobilisations corporelles	- €	20 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	2 114 352,61 €	2 502 454,18 €	18,36%
16 - Emprunts et dettes assimilées	153 000,00 €	129 000,00 €	-15,69%
Total des dépenses réelles d'investissement	2 267 352,61 €	2 651 454,18 €	16,94%
Restes à réaliser	621 470,00 €	848 552,57 €	
040 - Opérations d'ordre	264 067,00 €	264 067,00 €	
Total dépenses d'investissement	3 152 889,61 €	3 764 073,75 €	

Détail de la répartition des travaux 2022 :

N°/Art	Désignation opération	RAR 2021*	BP 2022	TOTAL 2022
155	Rue des Vignes	360 607.02€		360 607.02€
162	Renforcement PR Lagrange et refoulement		140 000.00€	140 000.00€
163	Réhabilitation PR Les Chambres	22 291.79€		22 291.79€
167	Lagunage aug de 1 300 EH	10 000.00€	20 000.00€	30 000.00€
169	Réhabilitation rue du Moulin PR Filleau Allée Coudougney	117 392.26€		117 392.26€
175	Extension Secteur Portail / Arnaudet		694 800.00€	694 800.00€
178	Réhabilitation Avenue de la Sauque	138 261.50€		138 261.50€
179	Réhabilitation allée de Pelletan		100 000.00€	100 000.00€
181	Etude faisabilité réhabilitation conduite en privé Mirebeau/route du Stade		10 000.00€	10 000.00€
182	Réhabilitation du réseau rue Aliénor d'Aquitaine		125 000.00€	125 000.00€
183	Reprise de 3 regards ZA Lagrange		3 000.00€	3 000.00€
184	Réhabilitation réseaux rues des peintres (Manet, Rembrandt, Dali...)		650 000.00€	650 000.00€
185	Révision du Zonage de St Médard d'Eyrans		10 000.00€	10 000.00€
186	Réhabilitation PR RN1113		200 000.00€	200 000.00€
187	Réhabilitation PR Les Agues		70 000.00€	70 000.00€
180	Travaux suite ARD et étude sur réseau		70 000.00€	70 000.00€
55	Travaux divers	200 000.00€	409 654.18€	609 654.00€
2183	Matériel de bureau et informatique		20 000.00€	20 000.00€
TOTAL		848 552.57€	2 522 454.18€	3 371 006.75€

* Restes à réaliser 2021

Recettes :

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	- €	115 124,24 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	
Total des recettes réelles d'investissement	- €	115 124,24 €	
021 - Virement de section d'exploitation	1 596 120,65 €	2 110 723,18 €	
040 - Opérations d'ordre	804 798,00 €	804 798,00 €	
R001 - Solde année N-1	724 770,96 €	733 428,33 €	
Total recettes d'investissement	3 125 689,61 €	3 764 073,75 €	

Compte tenu du solde d'exécution à reporter ainsi que le solde des restes à réaliser, il apparaît un besoin de financement de 115 124.24€.

Le besoin de financement est couvert par le résultat d'exploitation excédentaire de 2021.

CONCLUSION

Le budget primitif Assainissement 2022 s'équilibre pour un moment de 6 895 694.93€.

Les crédits d'investissements ont été budgétisés et planifiés sans prévoir de recours à l'emprunt en 2022.

Une enveloppe conséquente est prévue en travaux divers notamment pour des travaux ou études non programmées pour le moment mais qui s'avèreraient urgents.

L'excédent important de recette dont bénéficie actuellement le budget devra servir pour les travaux de réhabilitation du lagunage de la technopole à programmer en 2023/2024 (Un chiffrage estimatif porte une première phase de travaux (vidange des boues et remplacement de la géomembrane) à plus d'1 million d'euros).

En complément du diagnostic ponctuel réalisé dans le cadre du contrat d'affermage, il peut être envisagé de lancer cette année une étude complémentaire permettant de lister et chiffrer les investissements à prévoir jusqu'à l'horizon 2026.

Un outil évolutif de prospective budgétaire pour les 4 ans à venir sera réalisé dès cette année. Il accompagnera les choix des élus.

Fait à Saint Médard d'Eyrans

Jean-André LEMIRE
Président du SIAEPA

